

Georges Pompidou

Discours des Renardières

La politique de l'énergie



La collection « Œuvres choisies », dirigée par Émilie Robin, rassemble les grands textes de Georges Pompidou dans un format accessible.

À venir dans cette collection :

n° 1 : Girondas – Nouvelle

n° 2 : Discours de Chicago – La crise des civilisations

n° 3 : Discours des Renardières – Les enjeux énergétiques

n° 4 : Poésie et politique – Causerie

n° 5 : Discours d'Aurillac – L'avenir de l'agriculture

n° 6 : Discours de Savigny-les-Beaune – La signification des autoroutes

n° 7 : Discours de Toulouse – Le but de la politique

ANNONCÉE dès le lendemain de la Libération par le général de Gaulle, la loi du 8 avril 1946 confie à la nation, pour l'essentiel, la production, la distribution et le transport de l'électricité et du gaz. L'acte s'inspirait sans doute de considérations économiques, mais aussi d'une certaine conception de l'intérêt général et des droits et devoirs de la collectivité.

L'énergie électrique, en effet, et pour ne parler que d'elle, répond probablement, l'eau mise à part, au besoin le plus fondamental et le plus étendu de la société moderne. Qu'il s'agisse de l'industrie ou des transports, quand elle se tarit, tout ou presque s'arrête. Plus immédiatement ressenti encore est son rôle dans la vie des ménages. Notre civilisation urbaine en dépend totalement et son arrivée dans les campagnes transforme l'existence du monde rural. Dans ces conditions, l'État a jugé que sa distribution et, par voie de conséquence, sa production et son transport ne pouvaient plus être le fait de décisions isolées prises par des sociétés privées dont l'objet est et ne peut être que leur propre rentabilité. Il convenait que l'électricité pût être mise à la disposition de tous. Il convenait que la tarification fut

nationale. Il convenait que l'interconnexion complète des réseaux fût réalisée. Ainsi toutes les ressources sont mises en commun, et dégagées des servitudes liées à des intérêts particuliers. Elles permettent une distribution équilibrée et autant que possible à l'abri de ruptures accidentelles prolongées.

LE SENS D'UNE TELLE ORGANISATION est clair : Électricité de France et Gaz de France appartiennent à la nation. Ces deux entreprises se doivent dès lors de concilier plusieurs impératifs : continuité du service public, croissance de la production, amélioration de la productivité, et cela avec la participation active de tous ceux qui y travaillent. C'est à quoi veulent répondre les contrats de progrès et de programme signés récemment et dont on peut penser qu'ils tiennent compte de l'intérêt général, des exigences de la production et des aspirations légitimes des salariés. L'expérience je l'espère en jugera ainsi et permettra de donner toute sa portée à la décision prise il y a 25 ans.

Mais cette décision répondait aussi à des impératifs économiques immédiats. La guerre n'avait pas seulement en partie détruit l'appareil de production électrique et gazière. Elle avait porté à la limite de l'usure les installations existantes et empêché tout renouvellement et tout développement. L'unité dans la direction et l'effort de l'État pouvaient seuls permettre de faire face à la progression des besoins. Progression prévisible et progression nécessaire. Car il est de fait que le potentiel économique d'une nation se

mesure essentiellement par la consommation d'énergie et que l'énergie électrique tend partout à supplanter les sources traditionnelles en même temps d'ailleurs qu'elle évolue elle-même dans ses formes de production.

Quelques chiffres suffisent à justifier ces affirmations et à marquer l'effort accompli : la consommation française en milliards de kilowatts heure est passée de 24 en 1946 à 150 en 1971. La part d'énergie consommée sous forme d'électricité actuellement égale à 23% devrait être de 50% en l'an 2000 pour continuer à croître ultérieurement. Quant à la répartition des sources de l'énergie électrique en France, elle est en constante évolution. En 1970, la part de l'énergie d'origine hydraulique était encore de 40% en 1971 elle sera inférieure à 36%. La part du fuel augmente : un peu plus de 20% en 1970, 26% en 1971. On peut prévoir qu'en 1975 l'hydraulique ne fournira plus que 29% alors que le fuel représentera 44%. Enfin, est apparue l'électricité d'origine nucléaire, qui, représentant en 1970 3,6%, passera en 1971 à 5,5% et en 1975 à plus de 8%. Gaz de France de son côté verra son rôle s'accroître et se transformer par le développement de l'utilisation du gaz naturel, dont le Président rappelait tout à l'heure quel changement il représente et quelles perspectives il ouvre pour l'accroissement de la consommation gazière.

C'EST SUR CES DONNÉES qu'il nous appartient de concevoir une politique de l'énergie, politique d'autant plus importante pour la France que nos ressources propres sont modestes et sans commune mesure avec nos besoins. C'est d'ailleurs un trait commun des pays de l'Europe occidentale : cette région du monde ne dispose par exemple que de 1 à 2% des réserves pétrolières connues alors que le Proche-Orient et l'Afrique en recèlent 70%. Une telle distorsion entre la production et l'utilisation constitue un des problèmes majeurs du monde. Les crises récentes l'ont montré clairement. Sans doute, la fermeture du canal de Suez a-t-elle joué un rôle déterminant dans l'immédiat, mais le problème de fond demeure et appellera sans aucun doute des solutions nouvelles dans les années à venir.

La France pour sa part y est prête, comme elle l'a montré et le montrera dans ses rapports non seulement avec différents pays du Proche-Orient, mais aussi avec tous ceux où nous développons nos recherches. Même si des difficultés spécifiques avec l'Algérie ont momentanément quelque peu masqué les données permanentes de notre politique, celle-ci, claire et bien souvent affirmée, garde pour objet d'assurer notre indépendance économique sans porter bien entendu en rien atteinte à l'indépendance d'autrui.

La recherche de cet objectif nous impose une double diversification.

Tout d'abord, et compte tenu du fait que pendant au moins une quinzaine d'années encore le pétrole et le gaz naturel garderont la toute première place dans notre

alimentation énergétique, nous devons diversifier nos sources d'approvisionnement. C'est ce qui est entrepris, tant dans les efforts de recherche menés par nos deux grands groupes pétroliers que par les contrats d'achat passés ou en discussion ou encore par des accords d'État à État. Gaz de France en ce domaine doit avoir une politique résolument dynamique.

En second lieu, nous avons décidé d'accélérer notre programme d'utilisation de l'énergie nucléaire, considéré comme un facteur important d'indépendance énergétique. En effet, nous disposons en France même de ressources en uranium non négligeables et les accords passés notamment, mais pas uniquement, avec différents pays de l'Afrique francophone, garantissent notre approvisionnement. L'utilisation des techniques actuellement au point et que nos sociétés vont pouvoir assimiler complètement en peu d'années permet d'ores et déjà à l'énergie nucléaire d'être compétitive, compte tenu surtout de l'augmentation du prix des produits pétroliers. De plus, le succès prévisible des surrégénérateurs, technique dans laquelle nous sommes, grâce au Commissariat à l'Énergie Atomique, au premier rang de la recherche mondiale, ne pourra qu'accentuer encore le rôle de cette forme d'énergie. Un accord prometteur en ce domaine vient d'être passé avec l'Allemagne.

Comme on le voit, une vue à long terme inspire notre politique. En matière énergétique, plus qu'ailleurs peut-être, c'est une nécessité. Nous savons que les besoins en énergie continueront à croître à un taux rapide. Nous savons qu'il

faut 4 à 5 ans pour construire une centrale électrique dont la durée d'utilisation dépasse 30 années. Nous savons que les réseaux électriques et les canalisations de gaz sont capables de fonctionner pendant plusieurs dizaines d'années. Nous savons que les délais ne sont pas moindres pour les utilisateurs : n'aura-t-il pas fallu une vingtaine d'années pour que le processus d'électrification et de diesélisation des chemins de fer soit mené à terme ?

Cette politique à vue lointaine s'impose donc particulièrement à Électricité de France et je me félicite que sa direction en ait une claire conscience. Pour les usagers, la relève des combustibles par l'électricité est dans l'ordre des choses car sur le plan de la consommation elle peut devenir la forme d'énergie susceptible de répondre à la totalité des besoins et sur le plan de la production elle est capable de mobiliser toutes les sources d'énergie, aussi bien les combustibles que les ressources indéfinies de l'atome. La même politique s'impose à Gaz de France dont je rappelais les perspectives que lui ouvre le caractère international du marché du gaz naturel.

C'est pourquoi, célébrer votre 25^e anniversaire, c'est avant tout donner le départ d'une nouvelle étape, plus riche de promesses et de résultats que les étapes antérieures. En souhaitant à vos sociétés un développement rapide, cohérent et prospectif, c'est au progrès de l'économie française et à l'amélioration des conditions de vie des Français que nous pensons. À EDF, à GDF je dis « bonne chance », leur succès sera celui de la France nouvelle !

À l'occasion du 25^e anniversaire de la création d'EDF-GDF, le 12 mai 1971, Georges Pompidou se rend au centre de recherches EDF des Renardières, non loin de Fontainebleau, créé en 1964. Inaugurant un générateur de force, le Président prononce un discours traçant les grandes lignes d'une politique de l'énergie.

L'INSTITUT GEORGES POMPIDOU, association reconnue d'utilité publique, assure la mémoire de l'action politique, économique, culturelle et sociale de Georges Pompidou, en partenariat étroit avec les Archives nationales. Il anime en particulier la recherche historique sur Georges Pompidou et étudie les mutations de la France des années 1960 et 1970.

Contact : Institut Georges Pompidou – 6 rue Beaubourg – 75004 Paris
recherche@georges-pompidou.org – <http://www.georges-pompidou.org>

Crédits photographiques : Georges Pompidou au centre EDF des Renardières, 12 mai 1971 – Archives nationales, fonds présidentiel Georges Pompidou, 5 AG 2, carton 979, reportage 2354

